



Résumé analytique

L'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation (OCFJR) est la seule initiative canadienne répondant à l'appel des Nations Unies en faveur de la création d'observatoires du féminicide¹ qui auraient comme but de documenter de manière plus compréhensive et précise les meurtres basés sur le genre, des femmes et des filles ou "féminicides". Le mandat de l'OCFJR est d'établir un point de mire visible et national sur le féminicide au Canada de deux façons : (1) documenter les féminicides à mesure qu'ils se produisent ; et (2) faire le suivi des réponses de l'État, juridiques et de la société à ces meurtres. Il s'agit du premier rapport annuel de l'OCFJR, se concentrant sur les femmes et filles tuées par la violence au Canada entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2018.

La **section I** traite de l'évolution du terme "féminicide" à l'échelle internationale et dans le contexte canadien. Dans ce dernier cas, trois grands tournants sont mis en évidence : (1) le féminicide de masse à l'École Polytechnique de l'Université de Montréal en 1989 ; (2) les premières recherches sur le féminicide intime en Ontario menées par le Comité d'action à l'honneur des femmes [*Women We Honour Action Committee*] ; et (3) les initiatives locales ayant attiré l'attention nationale et internationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées. La section se termine par une description des paramètres de définition du féminicide adoptés par l'OCFJR.

La **section II** porte sur toutes les femmes et filles tuées au Canada en 2018 identifiées dans les rapports médiatiques. Voici quelques points saillants :

- En 2018, 148 femmes et filles ont été tuées par la violence au Canada. En moyenne, cela signifie qu'une femme ou une fille a été tuée tous les 2.5 jours – une tendance constante depuis quatre décennies.
- Le taux le plus élevé de meurtres de femmes et filles se situe au Nunavut, suivi du Yukon, Nouveau Brunswick et Manitoba. Le taux le plus bas était au Québec, suivi de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse.
- Les femmes et filles autochtones sont surreprésentées en tant que victimes, comprenant approximativement 5 pourcent de la population canadienne, mais 36 pourcent des femmes et filles tuées par la violence.
- Approximativement 34 pourcent des femmes et filles ont été tuées dans des régions rurales, tandis que seulement 16 pourcent de la population canadienne vit dans une région rurale.
- Les femmes et filles âgées entre 25 et 34 ans sont surreprésentées en tant que victimes : elles représentent 27 pourcent des victimes, mais seulement 14 pourcent de la population canadienne.
- La méthode du meurtre la plus courante était par coups de feu (34%), coups de couteau (28%) et les cas où la victime a été battue (24%).
- Approximativement 11 pourcent des agresseurs se sont suicidés après le meurtre – tous étaient des hommes.
- Dans les cas où la personne accusée a été identifiée, il s'agit d'un homme dans 91 pourcent des cas, ce qui est consistant avec les tendances nationales et internationales.

La **section III** se concentre sur les cas impliquant les meurtres de femmes et filles commis par un accusé masculin. Nous mettons l'emphase sur trois spécifiques types de féminicide : (1) féminicide intime; (2) féminicide familial; et (3) féminicide non-intime (c.-à-d., perpétré par une connaissance ou étranger masculin). Cette section introduit également cinq mobiles/indicateurs du féminicide : (1) misogynie ; (2) violence sexuelle ; (3) comportements de contrôle coercitifs, incluant la jalousie et le harcèlement ; (4) la séparation et l'éloignement et (5) la violence excessive. Voici quelques points saillants portant sur le type le plus courant de féminicide – le féminicide intime :

¹ Voir : <https://acuns.org/femicide-volume-vii-establishing-a-femicide-watch-in-every-country/>



Canadian Femicide Observatory for Justice and Accountability

Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation

- Conformément aux tendances mondiales, la résidence est l'endroit le plus dangereux pour les femmes et les filles, où 53 % de femmes qui y sont tuées le sont par leur partenaire masculin et 13 % par d'autres membres masculins de leur famille. Les autres ont été tués par des hommes inconnus (21 %) ou des connaissances (13 %).
- Les victimes de fémicide intime en Ontario (45%) et en Alberta (16%) sur surreprésentées par rapport à la proportion de femmes vivant dans ces provinces (39% et 11% respectivement). Les victimes du fémicide intime au Québec (10%) sont sous-représentées comparativement à la proportion de femmes vivant dans cette province (23%)
- Une proportion plus élevée de fémicides intimes impliquent des femmes de minorités visibles (25%) comparativement à leur représentation dans la population, contrairement à l'échantillon total de femmes et de filles tuées où elles étaient sous-représentées comme victimes lorsque l'information sur l'origine ethnique/la race était connue (18%).
- Quant à l'état de la relation intime au moment du meurtre, la plus grande proportion des victimes et accusés étaient des conjoints de fait (38%), suivi de près par ceux qui étaient mariés (36%) et finalement ceux qui se fréquentaient (27%). Une victime de fémicide intime sur cinq était séparée de l'accusé.
- Comme l'échantillon total, la méthode du meurtre la plus commune était par coups de feux (35%).
- Dans les cas de fémicides intimes, une plus grande proportion des agresseurs se sont suicidés après avoir commis le meurtre (27%) comparativement à 11% des cas de tous types de fémicides.

La **section IV** traite de certaines priorités de recherche actuelles et émergentes en matière de prévention informée par les données probantes. Nous nous concentrons d'abord sur les facteurs situationnels qui se sont révélés les plus courants dans les cas survenus en 2018 :

(1) l'intimité ; (2) la ruralité ; (3) les armes à feu ; et (4) les victimes indirectes. Nous nous penchons ensuite sur divers facteurs sociodémographiques communs aux cas de 2018 ou apparus dans des cas qui comprenaient des groupes de victimes plus à risque au fémicide, mais pour lesquels il y a eu peu d'attention de recherche. Il s'agit notamment des : (1) Femmes et filles autochtones ; (2) femmes et filles immigrantes ; (3) femmes âgées ; et (4) femmes et filles en situation d'handicap.

La **section V** porte sur les recherches futures prévues par l'OCFJR qui se concentreront sur les facteurs communautaires ou sociétaux dont la recherche a démontré qu'ils peuvent faciliter ou prévenir la violence masculine envers les femmes, y compris les attitudes, croyances et stéréotypes problématiques qui entravent les efforts de prévention. Les trois domaines examinés sont : (1) les médias ; (2) le système de justice pénale, en particulier les tribunaux ; et, enfin, (3) les contextes législatif et politique. Ces trois domaines peuvent jouer un rôle important dans la remise en question ou l'enracinement des attitudes, croyances et stéréotypes problématiques qui contribuent à perpétuer et à maintenir la violence des hommes envers les femmes et des filles.

La **Section VI** commémore toutes les femmes et filles tuées par la violence au Canada en 2018. Nous incluons des citations des membres de la famille et amis des victimes à travers le rapport afin de démontrer le potentiel perdu et les impacts continus sur les personnes que les victimes laissent derrière elles à cause du fémicide.

La recherche de l'OCFJR est en cours. Au début de 2019, nous terminerons la collecte de données sur les femmes et les filles tuées par la violence au Canada en 2016 et 2017. Nous continuerons de documenter les fémicides dans notre pays qui ont eu lieu au cours des années précédentes. Nous continuons également de recueillir des renseignements sur les homicides commis envers des hommes à des fins de comparaison. Par conséquent, les futurs rapports viseront à : (1) décrire les tendances et les schémas du fémicide au fil du temps ; (2) comparer les caractéristiques et les circonstances entourant le fémicide à celui des homicides impliquant des victimes masculines ; et (3) identifier et suivre les thèmes actuels et émergents du fémicide, y compris les priorités en matière de recherche et de prévention.